

RÉSOLUTION N° 2019-12-254

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le poste de contremaître des travaux publics est vacant depuis le 12 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a ouvert un concours pour combler le poste et a formé un comité de sélection;

Sur recommandation du comité de sélection, il est proposé par Daniel Caron et résolu d'embaucher M. Danny Rodrigue sur le poste de contremaître des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2019-12-255

ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a perdu un camion de déneigement dans un incendie durant la nuit du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer le camion 02 le plus tôt possible;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour acquérir un camion de déneigement d'occasion;

ATTENDU QUE seul le Centre Routier 1994 Inc a présenté une offre.

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'acquérir un camion de déneigement usagé du Centre Routier 1994 Inc. au montant de 61 000 \$ plus taxes. Les crédits proviennent de l'excédent des revenus de l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20h15.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier